

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Numéro de permis 2017049	Date d'inspection Le 23 juillet 2025	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School Child Care		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Adresse 3800 115 Route Notre-Dame NB E4V 2H9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	30 juil. 2025	
Commentaires : L'inspecteur observe qu'il manque la planification d'activité pour une salle de classe. La planification doit être disponible en tout temps à l'établissement.			

Commentaires généraux
L'inspecteur observe les enfants joués librement à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur. L'inspecteur observe l'heure du dîner et les enfants se sont lavé les mains avant de manger Les enfants qui font de la bicyclette dans le parc extérieur portent un casque protecteur. Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 juillet 2025

Date

original signé par
Melissa LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 juillet 2025

Date